

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOM DES SAISIES
DU JEUDI 15 FEVRIER 2007 A 19 HEURES**

Présents : Membres élus

Mmes GIORIA Mireille - DETRAZ Christiane
MM. LALO Jacques - BAPTENDIER Julien - MARIN LAMELLET Bernard -
APPLAGNAT Camille - REBORD Jean Luc -

Encadrement SIVOM

Melle DEVILLE Monique
M. BOCHET René

Excusés : Membres élus

Mme DUFFET Jacqueline (pouvoir à MARIN LAMELLET Bernard)
Mme RIMBOUD Elisabeth
M. BERTHOD Paul (pouvoir à APPLAGNAT Camille)
M. GACHET Marcel
M. BEROD Alain (pouvoir à REBORD Jean Luc)

Receveur Syndical :

M. MATHIEU Stéphane

Régie des remontées mécaniques :

M. FRISON Michel

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Madame la Présidente ouvre la séance à 19 heures. Elle souhaite un prompt rétablissement à Messieurs Paul BERTHOD et Marcel GACHET.

Lecture est faite des délibérations prises lors du comité syndical du 18 décembre 2006.

Le compte rendu de cette réunion est approuvé à l'unanimité.

COMMUNE DE COHENNOZ - Délibération modificative sur le retrait de cette commune

Madame la Présidente donne lecture du projet de délibération concernant le retrait de la commune de Cohennoz du SIVOM des Saisies.

Le Comité Syndical autorise Madame la Présidente à signer cette délibération qui permettra d'entamer les négociations.

INFORMATIONS SUR LE CLUB DES SPORTS DES SAISIES

Lors de notre dernière rencontre avec le Président et le trésorier du Club, les Présidents des commissions alpines et nordiques, nous avons réaffirmé si besoin était, l'attribution de la subvention demandée soit 73 500 € pour la partie sportive. Les Maires de Villard et Hauteluze se sont engagées à verser 14 500 € de subvention pour les activités sportives (4 613 € pour Villard et 9 887 € pour Hauteluze)

Nous avons pris la décision de ne pas donner une suite favorable à la demande de versement d'une subvention complémentaire de 42 276 € au titre de l'organisation des manifestations de l'hiver et de l'été 2007.

Les élus du SIVOM et des communes ont toujours tenu le même langage, à savoir l'octroi au club d'une subvention de 88 000 € pour l'activité sportive. Nous déplorons tout le tapage négatif développé, y compris dans la presse locale, autour de « cette affaire » qui n'en est pas une et qui ne le deviendra pas.

A ce jour les élus ont assumé avec discrétion, compte tenu de la gravité de la situation financière, leur responsabilité vis-à-vis des collectivités qu'ils représentent, en demandant logiquement les documents que doit fournir toute association bénéficiant de fonds publics.

M. LALO demande la parole pour compléter ce qui précède. Le texte intégral se trouve en annexe.

M. APPLAGNAT précise que les manifestations sportives telles que FIS, « Cuberote » ... sont du ressort du Club des sports alors qu'elles ont été supprimées du calendrier.

Une réunion est fixée au mardi 20 février 2007 pour la course « Etoile des Saisies ».

SUBVENTIONS 2007

Après débat, les élus du SIVOM acceptent à l'unanimité le versement des subventions 2007 suivantes.

Office du tourisme	232 000 € (taxe de séjour)
Office du tourisme	108 650 € (part collectivité)
Centre de loisir les Nounours	13 700 €
Club de parapente	820 €
Ski club la Gentiane	820 €
Club des sports des Saisies	73 500 €

Le versement de la subvention au club des sports des Saisies est conditionné par l'envoi au SIVOM des Saisies des situations financières à fin février, fin mars, fin avril et fin mai 2007.

VENTE DE TERRAIN

- Suite à la demande de M. FUGIER Alain pour l'acquisition d'un terrain autour de son chalet, et après débat, le comité syndical décide de ne pas accéder à cette demande.
- Copropriété du Cabri : Avant de se prononcer sur la vente d'un terrain à la copropriété du cabri pour la création de places de parking, les élus demandent un complément d'information sur les réseaux existants sur ce terrain.
- Zone UE : Cette zone sera dénommée « lotissement de la Pierre à l'âne ». D'après les études d'aménagement déjà effectuées, il serait possible de réaliser 7 lots. Le prix de vente du terrain viabilisé est fixé à 120 € HT le m². Les futurs acquéreurs auront la possibilité de réaliser un logement de fonction. Il sera précisé dans l'acte notarié que, conformément au PLU de Villard sur Doron, aucun changement de destination ne pourra être réalisé, même à long terme.

QUESTIONS DIVERSES

Madame la Présidente informe l'assemblée :

- De la demande de disponibilité pour une durée de un an à compter du 1^{er} mai 2007 de M. SPECIA Jean Pierre, brigadier chef de la police municipale.

- Des problèmes de déneigement de la route d'accès à Crest Voland. M. le Maire de Crest Voland est chargé de contacter le conseil général.
- De la demande de travail à temps partiel formulée par un agent des services techniques. Etant donné les contraintes de service, les élus décident à l'unanimité de refuser cette demande.
- De la demande de départ anticipé à la retraite d'un ouvrier d'entretien des services techniques. Les conditions nécessaires n'étant pas réunies, le comité syndical décide de ne pas accéder à cette demande.
- De l'arrivée d'un nouveau docteur aux Saisies, M. ZEINEDDINE Hussein, associé du Docteur BEAUMER.
- Du projet de construction de la retenue collinaire des Gentianes. Le comité syndical donne son accord de principe sur l'abandon du captage du Manant en spécifiant que la décision finale sera entérinée au vu des résultats des différentes études engagées.

M. Michel FRISON, Directeur de la Régie des remontées mécaniques fait le point sur le début de saison. Le mois de décembre accuse une baisse alors que janvier 2007 a été meilleur que l'an dernier (+ 3 %). Il rappelle que le nombre de saisonniers embauchés à la Régie est de 140 (et 26 permanents). Le bassin d'emploi est en grande majorité le Beaufortain et le bassin albertvillois.

La prochaine réunion du Comité Syndical aura lieu le jeudi 29 mars 2007 à 20 heures.

La Présidente,
Mireille GIORIA

Annexe au compte rendu de la réunion du comité syndical du 15 février 2007.

Si les rumeurs et des écrits incomplets et tronqués concernant la position tenue par les élus du SIVOM vis-à-vis du club des sports m'ont laissé indifférent depuis plus de 12 mois, ce n'est plus le cas avec deux récents écrits, et des interpellations dont nous faisons l'objet de la part de nos administrés. La discrétion n'étant plus de mise, je tiens à vous résumer par écrit la chronologie factuelle et non exhaustive des faits pour que ceux-ci soient repris dans notre compte rendu.

- Fin 2005, communication des comptes du bilan et d'exploitation du club avec son comparatif année n-1. Nous manifestons notre étonnement sur des comptes de liquidités à l'actif et un découvert inattendu de 29 000 €, ce dernier dans une association pouvant occulter une perte sur l'année s'élevant à 34 000 € (29 de découvert + 5 perte de l'exercice) en supposant que toutes les charges et produits soient correctement enregistrées. L'attention du directeur est attirée sur des prestations externes dans les charges d'exploitation dont l'éventuelle réduction pourrait contribuer à redresser partiellement le bas de page.
- Dans le même temps, nous est présenté un budget pour 2006 sous une forme différente, car analytique et globalisée, sans comparaison possible avec les comptes des années précédentes. Ne pouvant faire la cohérence comptable et trésorerie pour comprendre et justifier le versement de subventions d'argent public, il est demandé une présentation identique aux comptes de bilan et d'exploitation précités.
- Fin avril 2006, au cours d'une réunion plénière, les élus réitèrent leur demande, en y ajoutant la communication d'une balance générale des comptes arrêtés à fin mars, sachant qu'à cette date l'association avec une activité hivernale touchant à sa fin peut comptablement estimer avec précision son résultat final à fin septembre. Le directeur évoque le manque de temps et un départ en congés.
- Au cours de cette même réunion j'estime une perte minimum de 20 000 € pour les 6 premiers mois, montant que le directeur partage. A ma question : que va-t-il se passer ? il évoque publiquement à notre grande stupéfaction un dépôt de bilan fin mai.
- Face à ce fait accompli, soucieuse de préserver cette activité concernant nos jeunes, madame la Présidente vous demandez à notre conseil de vous autoriser à verser une avance / subvention exceptionnelle de ce montant en attendant que les informations comptables et financières demandées ci-dessus vous parviennent. Parallèlement il est demandé au directeur de séparer les recettes et dépenses propres à l'évènementiel et d'éviter toute mixité de trésorerie.
- Fin novembre 2006, vous n'avez toujours rien reçu malgré vos demandes répétées.
- Début décembre un projet de comptes de bilan et d'exploitation générale arrêtés au 30 septembre 2006, nous est présenté par commodité pour les élus du SIVOM en Mairie de Hauteluze (et non à son conseil municipal). Ce document est accompagné d'une page extra comptable de dépenses d'exploitation non comptabilisées en fin d'exercice. Nous demandons si l'état de rapprochement bancaire fin de période a été fait, réponse négative. Le tout est complété par l'aveu de nos interlocuteurs d'avoir obtenu ce qui précède quelques heures avant cette réunion et leur incapacité d'obtenir des informations financières complémentaires de la part du directeur administratif et financier de l'association, et qui prévoient une rencontre incessamment avec ce dernier pour y remédier.
- Disparition soudaine du disque dur de l'association, suivi de présentations analytiques successives et différentes pour justifier des demandes d'aides d'argent public.
- Un écrit du club mentionne le manque de lisibilité des intentions des élus !!!.

Persistant à ne pas vouloir nous immiscer dans la gestion du club sous tous ses aspects, notre conseil confirme le versement de la subvention habituelle pour 2007. Enfin, précisons que vous n'avez à aucun moment remis en cause celle-ci pendant toute cette période.

Jacques LALO

6 février 2007

